



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20190620-D00574310-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 20 juin 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

#### **Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 6), Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 6), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 6), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 20 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 64 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 64 incluse), M. Philippe MOUGIN.

#### **Secrétaire :**

M. Michel LOYAT.

#### **Absents :**

M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Clément DELBENDE, Mme Danielle DARD, Mme Danielle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Julien ACARD.

#### **Procurations de vote :**

M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 6), M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Pascal CURIE à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Danielle DARD à M. Dominique SCHAUSS, Mme Myriam EL YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 21), Mme Danielle POISSENOT à Mme Karima ROCHDI, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 11 - jusqu'à la question n° 64 incluse).

**OBJET :** 42 - Adoption de la Stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé et du Consensus de Copenhague entre les Maires de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

**Adoption de la Stratégie 2020-2030  
du Réseau français des Villes-Santé  
et du Consensus de Copenhague  
entre les Maires de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**

**Rapporteur : M. l'Adjoint DEVESA**

	<b>Date</b>	<b>Avis</b>
Commission n° 2	24/05/2019	Favorable unanime

La Ville de Besançon met en œuvre une politique de santé publique dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées, les obligations de police du Maire et une politique volontariste forte en santé initiée dès 1890 et s'amplifiant au jour le jour (cf. les signatures réitérées et à venir du CLS et du nouveau CPOM avec l'ARS sur la vaccination, les interventions pour lutter contre l'habitat insalubre, les actions d'éducation et de promotion de la santé, le prochain village santé de GHN, la lutte pour la qualité de l'air extérieur et intérieur, etc.).

L'action municipale a ainsi un impact sur plusieurs déterminants de la santé (éducation, petite enfance, logement, urbanisme, environnement, espaces verts, déplacements urbains..) et permet de favoriser le bien-être et la santé de la population en contribuant à lutter contre les inégalités de santé.

Depuis bientôt 30 ans (1990) Besançon affirme son rôle en faveur de la promotion de la santé en adhérant au Réseau français des Villes-Santé de l'OMS. Elue au Conseil d'administration en 2018, Besançon siège actuellement au Bureau de ce Réseau.

Ce réseau des Villes-Santé a pour but de soutenir la coopération entre les Villes ou les intercommunalités qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine. Créé il y a 30 ans, il rassemble aujourd'hui près d'une centaine de villes françaises qui, en lien avec l'OMS, participent au mouvement européen, couvrant 1 500 Villes-Santé. Si sa nouvelle stratégie 2020-2030 s'inscrit dans le cadre européen, elle est aussi le reflet du contexte national français. Les inégalités sociales de santé et le nombre de décès prématurés (avant 65 ans) restent préoccupants. L'enjeu est de créer des villes denses et actives tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des habitants. Ce document contient aussi les objectifs du Réseau français des Villes-Santé qui, en tant que structure, vise à être un réseau d'excellence, à même de produire de nouvelles connaissances en lien avec des chercheurs et universitaires, d'influencer les politiques nationales et de porter une vision à long terme via un travail prospectif permettant d'anticiper les enjeux à venir.

La stratégie s'appuie sur les trois valeurs qui guident l'action des Villes-Santé françaises y compris Besançon :

- Intersectorialité : S'assurer que toutes les politiques locales soient positives pour la santé,
- Equité : Renforcer la justice sociale par la réduction des inégalités sociales de santé,
- Durabilité : Créer des villes agréables pour la population actuelle et les générations futures.

Le sommet des maires, organisé par le bureau Europe de l'OMS, s'est déroulé en février 2018 à Copenhague et a réuni près de 120 élus des villes européennes. Les aspirations communes des Villes-Santé ont abouti à l'adoption du Consensus de Copenhague. Le consensus est articulé autour de 8 engagements des villes, rédigés comme suit :

- 1 - Nous nous engageons à agir ensemble pour améliorer la santé et le bien-être de tous ceux qui vivent, aiment, s'instruisent, travaillent et se divertissent dans nos villes.
- 2 - Une Ville-Santé donne l'exemple en mettant l'accent sur un développement sociétal à visage humain et en accordant la priorité à l'investissement dans les personnes, pour améliorer l'équité et l'inclusion en renforçant le pouvoir d'agir des habitants.
- 3 - Une Ville-Santé donne l'exemple en créant des espaces inclusifs, en tenant compte des environnements sociaux, physiques et culturels dans une approche cohérente ; elle fait la promotion de la santé et du bien-être pour toutes et tous.
- 4 - Une Ville-Santé donne l'exemple en veillant à ce que tous les habitants et toutes les communautés participent aux décisions qui les concernent et ont un impact sur les lieux où ils vivent, s'instruisent, travaillent, s'aiment et se divertissent.
- 5 - Une Ville-Santé donne l'exemple en s'efforçant d'accroître la prospérité de la communauté et de renforcer ses atouts grâce à une gouvernance des biens et services communs basée sur des valeurs.
- 6 - Une Ville-Santé donne l'exemple en promouvant la paix par le biais de sociétés inclusives qui mettent l'accent sur les lieux, la participation, la prospérité et la planète, tout en plaçant l'individu au centre de toutes les politiques et actions.
- 7 - Une Ville-Santé donne l'exemple en veillant à ce que la protection de la planète soit au cœur de toutes ses politiques intérieures et extérieures.
- 8 - Nous nous engageons à agir collectivement, avec d'autres villes de la Région européenne de l'OMS et du monde entier, en concentrant nos efforts sur l'humain, la participation, la prospérité, la planète, les espaces et la paix, pour la santé et le bien-être de toutes et tous, afin de répondre aux transformations urgentes exigées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, des Nations Unies.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, au vu de ces éléments, décide d'adopter la Stratégie 2020-2030 du Réseau français des Villes-Santé et le Consensus de Copenhague du bureau Europe de l'OMS tel que joint en annexe.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0